

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 2020-136

AN05020200804388

Nous, Claude HALBECQ, Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, Chevalier de la légion d'honneur,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de la Manche.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Saint-Lô, le 4 août 2020

Monsieur le Président
Claude HALBECQ

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V050200700074819001	Adjoint technique territorial	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f) Plus de détail	Le nbre d'heures ne convient pas	35h00	VILLE DE SAINT-JEAN-D'ELLE 50810 SAINT-JEAN-D'ELLE	01/09/2020	05020200721218